

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE180

présenté par

M. Cordier, M. Cinieri, M. Nury, M. Bazin et Mme Périgault

ARTICLE 1ER D

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 5° (*nouveau*) La répartition équitable des installations sur le territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La répartition géographique des quatorze réacteurs pressurisés européens promis par le Président de la République dans le discours de Belfort du 10 février 2022, et des neuf réacteurs supplémentaires doit être elle aussi évaluée par le rapport prévu à cet article.